


 Ville de

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil municipal du 12 novembre 2020

PRESENTS : M. Métin YAVUZ, Mme Cécile SPANO, M. Claude LESEUR, Mme Hasana SADIKI, M. Gilles BARGÈS, Mme Nathalie MALACAN, M. Claude BARRÉ, Mme Eveline BOUTON-BERDIER, M. Kamel BELKHIRI, M. Noël AGOSSA, Mme Agnès PETRISSANS, Mme Isabelle BARVET, Mme Nadia RIYACHI (arrivée à 20h36), M. André BAZILE, Mme Chaïma MEDJAHED, M. Michaël SERBAN, M. Gianni DE LUISE, Mme Tatiana KOYUNCU, M. Jérôme FOURNIER, Mme Ana Isabel COSTA FERREIRA, M. Mouaz BOUBAKER (arrivée à 20h40), M. Laurent PERICHON, Mme Françoise BAUD, M. Vincent CALVIER, M. Stéphane MEHALA-BOUGAULT

EXCUSES AYANT DONNE MANDAT : Mme Elisabeth GAUTIER à Mme Hasana SADIKI, M. Guilain GOUBET à M. Gilles BARGÈS, M. Georges LOURENÇO à Mme Tatiana KOYUNCU, Mme Christelle MFUFU à Mme Cécile SPANO, Mme Vanessa OSMANAJ à Mme Nathalie MALACAN, Mme Nadia KOUCHIT-MOUHEB à Mme Françoise BAUD, M. Abdelkader KALLECHE à M. Vincent CALVIER, Mme Pierrette JEANNOT à M. Laurent PERICHON

Début de séance à 20h31

Une minute de silence a été observée en hommage aux victimes des attentats terroristes perpétrés ces dernières semaines : Monsieur Samuel Paty, Madame Nadine Devillers, Madame Simone Barreto Silva et Monsieur Vincent Loquès.

1 - Election du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal a élu Madame Nathalie MALACAN secrétaire de séance qui a accepté.

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 08 octobre 2020

Le procès-verbal du Conseil municipal du 08 octobre 2020 a été adopté à l'unanimité.

3 - Compte-rendu de délégation

Aménagement - Urbanisme et foncier - Travaux - Habitat

- Signature de l'accord-cadre à bons de commande de fourniture et pose d'aires de jeux extérieurs, avec la société SB PRO POSE

L'accord-cadre a pour objet la fourniture et la pose d'aires de jeux extérieurs, avec l'aménagement de 9 aires de jeux extérieurs dont :

- 6 aires pour lesquelles un jeu extérieur doit être installé sur un sol souple existant ;
- 2 aires pour lesquelles le jeu extérieur et le sol souple, existants, doivent être déposés et remplacés par un jeu extérieur et un sol souple ;
- 1 aire pour laquelle le sol souple, existant, doit être déposé et remplacé et un jeu extérieur doit être posé, sans dépose préalable d'un jeu existant.

Il est passé selon une procédure adaptée.

L'accord-cadre n'est pas alloti. Il est encadré par une quantité minimum et maximum de prestations.

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification et s'achève à compter de la date d'expiration du délai de garantie. Le point de départ du délai de garantie est la date de réception propre à chaque site.

Signature de l'accord-cadre par M. le Maire le 15 septembre 2020.
Notification de l'accord-cadre le 16 septembre 2020.

- Signature du marché de travaux de curage, de désamiantage et de démolition des bâtiments et annexes et autres ouvrages et déboisement du site, avec les sociétés BOULEVOT TP et HATRA

Le marché a pour objet la réalisation des travaux de curage, de désamiantage et de démolition des bâtiments et annexes et autres ouvrages et déboisement du site situé du 92 rue du Colonel Fabien à la rue du 08 mai 1945.

Le présent marché est passé suivant une procédure adaptée.

Il est alloti et comprend les lots suivants :

- ↳ LOT N°1 - Travaux de curage, désamiantage et démolition.
- ↳ LOT N°2 - Défrichage et abattage des végétaux.

Durée du marché : Les délais d'exécution des prestations de l'ensemble des travaux est de 11 semaines, en dehors de la période de préparation. La répartition des délais d'exécution pour chaque lot est la suivante :

- Pour le lot n° 1, les prestations seront exécutées dans un délai de 9 semaines, hors période de préparation de 4 semaines.
- Pour le lot n°2, les prestations seront exécutées dans un délai de 2 semaines, hors période de préparation de 1 semaine.

Pour le lot n°1, l'offre de la société BOUVELOT TP a été retenue, pour un montant de 62 796 € TTC.

Pour le lot n°2, l'offre de la société HATRA a été retenue, pour un montant de 21 435,36 € TTC.

Signature du marché de travaux par M. le Maire le 06 octobre 2020.
Notification du marché de travaux le 06 octobre 2020.

~~~~~

#### 4/ Affectation des résultats de l'exercice 2019

Le Conseil municipal a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2019 tel que suit :

- En investissement, au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 1 910 971,28 €.
- En fonctionnement, au compte 002 - résultat antérieur de fonctionnement reporté pour un montant de 300 000 €.

Délibération adoptée à la majorité (26 pour. 7 contre : Monsieur Laurent PERICHON et Madame Pierrette JEANNOT par procuration, Madame Françoise BAUD et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Abdelkader KALLECHE par procuration, Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT).

#### 5/ Modification des Autorisations de programme et Crédits de paiement (AP/CP) sur l'année 2020

Le Conseil municipal a décidé de modifier la répartition des crédits de paiement 2020 comme présenté ci-dessous.

| Programmes                                              | Crédits de paiement (CP) au BP 2020 | BS          | Nouveaux Crédits de paiement (CP) 2020 |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------|----------------------------------------|
| Construction du CTM                                     | 1 024 716,48 €                      | + 250 000 € | 1 274 716,48 €                         |
| Restructuration des voiries : Mail Piéton secteur Curie | 272 000,00 €                        | + 104 000 € | 376 000,00 €                           |

Soit un total de + 354 000€ sur les crédits de paiements 2020.  
Lors du vote du budget, les crédits pour 2020 s'élevaient à 6 292 161,16 €. Compte tenu du budget supplémentaire, les nouveaux crédits pour 2020 sont donc de 6 646 161,16 €.  
Les opérations listées et les crédits de paiement non mandatés sur l'année 2020 seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année 2021. Les modifications des crédits de paiement 2020 sont repris dans le Budget supplémentaire.

Délibération adoptée à la majorité (26 pour. 7 contre : Monsieur Laurent PERICHON et Madame Pierrette JEANNOT par procuration, Madame Françoise BAUD et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Abdelkader KALLECHE par procuration, Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT).

## 6/ Budget supplémentaire 2020

Le budget supplémentaire reprend les résultats de l'année 2019 constatés à l'occasion de l'approbation du compte administratif. Il permet également de procéder à divers ajustements des dépenses et recettes concernant l'activité des services. Il intègre par ailleurs les dotations de l'Etat ainsi que les résultats des décisions fiscales. Enfin, la crise sanitaire liée à la Covid-19 a impacté et chamboulé le budget de la Ville. Ce Budget supplémentaire intègre donc les impacts budgétaires liés à la crise sanitaire de la Covid-19, à la fois en termes :

- de nouvelles dépenses engendrées (achat d'Equipements de protection individuelle EPI pour les agents - distribution de masques à la population -distribution de paniers repas - ...),
- de nouvelles recettes générées (Dotation de solidarité communautaire par la Métropole - participation de l'Etat sur les achats de masques...),
- des dépenses qui n'ont pas pu être réalisées ou ont été réduites (annulation de séjours - baisse des formations - ... ),
- des recettes qui n'ont pas pu être encaissées et donc des recettes qui doivent être revues à la baisse.

Les masses budgétaires sont présentées ci-dessous :

|                 |                        | INVESTISSEMENT       | FONCTIONNEMENT  | TOTAL                |
|-----------------|------------------------|----------------------|-----------------|----------------------|
| <b>DÉPENSES</b> | Propositions nouvelles | 2 117 013,14€        | 514 275€        | 2 631 288,14€        |
|                 | Reste à réaliser       | 3 266 020,22€        | 0€              | 3 266 020,22€        |
|                 | <b>TOTAL</b>           | <b>5 383 033,36€</b> | <b>514 275€</b> | <b>5 897 308,36€</b> |
| <b>RECETTES</b> | Propositions nouvelles | 4 683 487,37€        | 514 275€        | 5 197 762,37€        |
|                 | Reste à réaliser       | 699 545,99€          | 0€              | 699 545,99€          |
|                 | <b>TOTAL</b>           | <b>5 383 033,36€</b> | <b>514 275€</b> | <b>5 897 308,36€</b> |

Le Conseil municipal a décidé d'adopter le Budget supplémentaire de la commune pour 2020 par chapitre.

Délibération adoptée à la majorité (26 pour. 7 contre : Monsieur Laurent PERICHON et Madame Pierrette JEANNOT par procuration, Madame Françoise BAUD et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Abdelkader KALLECHE par procuration, Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT).

**7/ Modification de la subvention 2020 du CCAS et de son budget annexe Maintien à Domicile**

Le Conseil municipal a décidé de modifier la subvention 2020 du CCAS et de son budget annexe Maintien à domicile, comme suit :

- 366 060 € pour le CCAS ;
- 503 310 € pour le Maintien à domicile.

Les crédits sont inscrits sur l'exercice 2020.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**8/ Garantie d'emprunt - Programme de construction de 18 logements par Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne situés au 17 rue Gutenberg**

Le Conseil municipal a décidé d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 977 366 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°114927 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**9/ Convention de réservation - Programme de construction de 18 logements PLS par Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne situés au 17 rue Gutenberg**

Le Conseil municipal a décidé d'approuver la convention de réservation - droits de réservation avec Valophis Habitat - OPH du Val-de-Marne pour la garantie d'emprunt et la mise à disposition d'un contingent communal de logements à hauteur de 20 % pour la résidence située au 17 rue Gutenberg. Les logements concernés sont 2 T2 et 2 T3 financement PLS.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et avenant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**10/ Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) de l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre**

Le Conseil municipal a décidé de désigner en tant que représentants sein de la Commission Locale d'évaluation des charges territoriales instituée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre :

**Membre titulaire :**

- Monsieur Claude LESEUR

**Membre suppléant :**

- Madame Hasana SADIKI

Délibération adoptée à la majorité (26 pour. 7 abstentions : Monsieur Laurent PERICHON et Madame Pierrette JEANNOT par procuration, Madame Françoise BAUD et Madame Nadia KOUCHIT-MOUHEB par procuration, Monsieur Vincent CALVIER et Monsieur Abdelkader KALLECHE par procuration, Monsieur Stéphane MEHALA-BOUGAULT).

**11/ Adhésion au « Collectif d'élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth avec ACTED » et attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ONG ACTED visant à la reconstruction de Beyrouth, dévastée par la double explosion du 4 août 2020**

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au « Collectif d'élus engagés pour la reconstruction de Beyrouth avec ACTED », initié par Madame Valérie PÉCRESSE, Présidente de la Région Ile-de-France, et par Monsieur Patrick KARAM, Vice-Président et d'attribuer dans ce cadre une subvention d'un montant de 1 500 euros à l'ONG ACTED.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**12/ Demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement par la Société de Chauffage urbain de Villeneuve-Saint-Georges - Avis du Conseil municipal**

La Société de Chauffage urbain de Villeneuve-Saint-Georges (SCVG) sollicite l'enregistrement d'une installation de combustion, centrale géothermique (chaufferie urbaine) sur le territoire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, rue Charles Péguy. Elle est répertoriée dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, sous la rubrique 2910-A-1.

Le dossier a été déposé par la société DALKIA dans le cadre du projet de rénovation et renforcement de la capacité de production de la centrale thermique SCVG à Villeneuve-Saint-Georges. Le projet consiste à remplacer les chaudières existantes, afin de porter la capacité thermique du site de 18.85 MW à 31.48 MW, faisant ainsi passer le site d'un régime de déclaration à un régime d'enregistrement ICPE vis-à-vis de la rubrique 2910-Combustion.

Le Conseil municipal a décidé d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement de la nomenclature des installations classées présentée par la Société de Chauffage Urbain de Villeneuve-Saint-Georges.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**13/ Présentation du rapport annuel de la politique de la ville sur l'exercice 2019**

Le Conseil municipal prend acte du rapport annuel de la politique de la ville 2020 sur l'exercice 2019.

**14/ Admissions en non-valeur sur impayés des régies périscolaires et divers**

Le Conseil municipal a décidé d'admettre en non-valeur les titres figurant dans l'état d'admission en non-valeur, présenté par Madame la Trésorière principale, pour un montant de 72 249,97 € portant sur les années 2008 à 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**15/ Contribution au Fonds de Solidarité Habitat (FSH)**

Le Conseil municipal a décidé de participer au financement du Fonds de Solidarité Habitat à hauteur de 2 229,75 euros, correspondant à la somme de 0,15 euro par habitant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

---

Fin de la séance : 21h57

Le Maire, Conseiller départemental,

Métin YAVUZ

